

DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
de SAINT SERVAIS
du 16 mai 2024

Délibération N° : 2024 – 05 - 05

L'an deux mille vingt-quatre, le seize mai, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Servais, dûment convoqué le 7 mai, s'est réuni en session ordinaire, à la salle Ty Léon, sous la présidence de M. MICHEL Bernard, Maire.

Nombre de conseillers : en exercice 15 – présents : 15 - votants : 15.

Membres en exercice :	Présents :	Votants :	Pour :	Contre : 0	Abstention : 0
	15	15	15		

Présents : Bernard MICHEL, Thierry MAGUEREZ, Marie-Laure GRALL, Benoît RIOU, Paul LAURENT, Christel ABGRALL, Gwendoline LE BRICQUIR, David LE BORGNE, Aurélie VEN, Corentin PARENT, Benjamin TREGUER, Fabienne MADEC, Valérie PAUL, Jérôme BOITE et Virginie MASSEY.

Secrétaire de séance : Benjamin TREGUER.

Secrétaire de séance adjoint : Isabelle CREIGNOU (Secrétaire de mairie).

OBJET : Emprunt

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à examiner les propositions faites par le **CREDIT MUTUEL de BRETAGNE, FEDERATION du CREDIT MUTUEL de BRETAGNE** pour un prêt destiné à financer les travaux de la MAM **dont le coût total hors taxes s'élève à 377 432.74 Euros.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte l'offre de prêt « **CITE GESTION FIXE** » faite par le CMB et décide en conséquence :

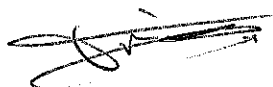
Article 1 : le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à réaliser auprès du CMB un emprunt dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Montant du prêt en euros	100 000 euros
Objet	Financement Travaux de la MAM
Durée	120 mois
Taux fixe (% l'an)	3.54 %
Périodicité des échéances	Trimestrielle
Type d'amortissement	Linéaire
Montant des échéances	3385.00 euros
Commission d'engagement	150 euros
Remboursement anticipé	possible à chaque date d'échéance, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle *

* selon les modalités contractuelles

Article 2 : le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire à signer le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats du prêteur.

Le Secrétaire de Séance,
Benjamin TREGUER



Le Maire,
Bernard MICHEL

